

COMMUNE D'AURIAC SUR VENDINELLE
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'AURIAC-SUR-VENDINELLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

Présent(e)s : Mesdames Colette BRUN, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO et Messieurs Ghislain DE ROZIERES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES

Excusés : Madame Véronique CHOLLET donne procuration à Madame Véronique ROQUES

Monsieur Davy BRESSOLLES donne procuration à Monsieur Vincent PRADELLES

Monsieur Jean-Pierre SOUAL donne procuration à Monsieur Roger PEDRERO

Absentes : Mesdames Céline ESCUDIÉ et Séverine TRUDGETT

Secrétaire de séance : Monsieur Ghislain DE ROZIERES

- ✓ DCM 2023-54 : Participation de la commune pour financer les dépenses de voirie suite aux intempéries
Approuvé à l'unanimité
- ✓ DCM 2023-55 : Exonération en faveur des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique
Approuvé à l'unanimité
- ✓ DCM 2023-56 : Délibération afin d'adhérer à la convention avec l'École Intercommunale de Musique du Lauragais
Approuvé à l'unanimité
- ✓ DCM 2023-57 : Rapport CLECT n°3-2023 : Révision Libre : Pool-Routier 2022-2025 « Augmentation de l'enveloppe des communes par décision du Conseil Départemental de la Haute-Garonne »
Approuvé à l'unanimité
- ✓ DCM 2023-58 : Délibération portant création d'un emploi non permanent (Accroissement temporaire d'activité) – 9h
Approuvé à l'unanimité
- ✓ DCM 2023-59 : Création d'un emploi non permanent (accroissement temporaire d'activité) – 10h30
Approuvé à l'unanimité
- ✓ DCM 2023-60 : Modification du tableau des effectifs
Approuvé à l'unanimité